

CAP AEPE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Diplôme certifié par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
RNCP 38565 (enregistré en novembre 2020) : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

Accompagnant éducatif petite enfance

Fiche_formation-CAP AEPE-V0-20032025

Présentation générale - Objectifs

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Statut

Salarié - en apprentissage ou contrat de professionnalisation

Examen - Modalités d'évaluation

- Épreuves formatives en cours de formation (tests, examens blancs...)
- 3 épreuves terminales CCF (orales et écrites)

Suivi de formation

Feuilles d'émargement, attestation de présence, visites en structure

Niveau

3

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarifs

- Scolarité financée par les OPCO et le CNFPT dans le cadre du contrat d'apprentissage
- Pour des frais annexes (hébergement, restauration) nous contacter.

Les « + » de la formation

- Découvrir la diversité des métiers de la Petite Enfance de 0 à 6 ans
- Acquérir des compétences et des connaissances professionnelles directement en structure grâce à la formation par alternance
- Suivre un parcours de formation adapté aux besoins des structures du territoire
- Bénéficier d'un suivi de parcours de formation individualisé
- Se former aux techniques professionnelles en salle de Travaux Pratiques à la MFR

Modalité d'accès et délai d'accès

- Entretien de positionnement et de validation du projet avec le référent de formation et la direction de l'établissement
- Accès possible en cours de formation selon situation

Admission / prérequis

- Accessible à toute personne déjà titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP, BAC...)
- Avoir 18 ans dans l'année de l'examen
- Signer un contrat d'apprentissage avant la rentrée

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

- Minimum 400 heures de formation à la MFR-CFA
- Une journée par semaine (mercredi) + 4 semaines de la formation à la MFR-CFA (35h/semaine)

MFR-CFA BEAUFORT-EN-ANJOU	2020	2021	2022	2023*
Taux de satisfaction	Non disponible	Non disponible	Non disponible	100%
Taux de réussite	100%	100%	100%	100%
Taux poursuite d'études	62%	76%	56%	33%
Taux d'insertion professionnelle	33%	13 %	31%	44%
Taux d'interruption en cours de formation	15%	11%	13%	22%

* résultats en CAPa SAPVER en formation initiale et apprentissage (aucune rupture de contrat d'apprentissage)

Contacts

02.41.80.30.99. – mfr.gee@mfr.asso.fr

Responsable de formation : **Charlotte BABOUOT** (*charlotte.babouot@mfr.asso.fr*)

Contenu de la formation

Modules professionnels

UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Compétences clés :

- T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte.
- T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée.
- RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Compétences clés :

- T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Compétences clés :

- T5 - Organiser son action.
- RS3 - Négocier le cadre de l'accueil.
- RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- RS5 - Elaborer des repas.

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel

- En école maternelle :
 - Assistance pédagogique au personnel enseignant
 - Activités de remise en état des matériels et des locaux
- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) :
 - Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :
 - Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
 - Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
 - Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
 - Elaboration des repas

Méthodes mobilisées

Supports pédagogiques (cours, vidéos, exercices écrits, jeux de rôles, etc), pratique professionnel en salle TP, interventions de professionnels, pédagogie de l'alternance (appel au vécu, à l'expérience du terrain).

Suite de parcours de formation

- Diplôme d'Etat AES
- Bac Pro SAPAT
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP peut exercer le métier d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ; d'assistant éducatif petite enfance ou d'agent d'animation dans les structures d'accueil collectif pour mineur ; d'auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant dans les établissements ou services d'accueil collectifs ; de garde d'enfant, d'assistant maternel, ou d'employé familial à domicile.